

**Ordonnance Souveraine n° 4.838 du 6 juin 2014  
portant nomination des membres  
de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives**

(13 juin 2014)

(...)

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives, modifiée par la loi n° 1.353 du 4 décembre 2008 relative à la protection des informations nominatives ;

Vu Notre ordonnance n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.231 du 19 juin 2009 portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 mai 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés, pour une durée de cinq ans, en qualité de membres de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, à compter du 19 juin 2014 :

- Sur présentation du Conseil National : M. Rainier BOISSON ;
- Sur présentation du Conseil d'Etat : M. Philippe BLANCHI ;
- Sur présentation du Ministre d'Etat : M. Guy MAGNAN ;
- Sur présentation du Directeur des Services Judiciaires : M. Florestan BELLINZONA ;
- Sur présentation du Conseil Communal : M. Jean-Yves PEGLION ;
- Sur présentation du Conseil Economique et Social : M. Jean-Patrick COURT.

(...)